

6 janvier 2022



Lettre ouverte à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Monsieur le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Nos entreprises sont en danger ! Avec la flambée des prix du gaz et de l'électricité, les fournisseurs d'énergie n'ont rien trouvé de mieux que d'augmenter de manière inconsidérée leurs tarifs bien au-delà de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie.

Le constat est donc très clair : nos restaurants et nos hôtels voient leur facture d'énergie flamber alors que les bénéficiaires des fournisseurs d'énergie battent des records !

Et, pour eux, chaque jour qui passe est une aubaine pour engranger des profits hors normes. À l'accusation de ne « *pas suffisamment jouer le jeu* » en gonflant leurs prix, ils ont répondu par la signature d'une charte de 25 d'engagements pour « *proposer des contrats dans les meilleures conditions possibles* ».

Dans les faits, qu'est-ce qui a changé pour nos entreprises ? Rien. Elles sont plus que jamais confrontées à l'envolée de leurs factures d'énergie qu'elles n'ont plus les moyens de régler.

L'UMIH vous a présenté, entre autres, l'exemple d'un restaurateur à Perpignan, qui a vu sa quittance de décembre augmenter de près de 1700 % pour passer de 703,00 € à 11 792,00 € soit quasiment son résultat annuel. Notre adhérent a trouvé une offre 6 fois moins cher chez EDF, mais Total Energies lui réclame 250 000 € pour résilier !

Nos entreprises sont prises en otage par des fournisseurs d'énergie irresponsables qui nous mènent proprement en bateau en ne cédant rien sur les tarifs injustifiés qu'ils pratiquent.

Monsieur le ministre, la situation est devenue intenable. L'Etat doit mettre tout son poids dans la balance pour que cesse cet enrichissement indécent des fournisseurs d'énergie sur le dos de nos entreprises.

L'UMIH prend acte de la demande faite aux fournisseurs d'énergie de renégocier les contrats excessifs de toutes les TPE et attend que cette mesure soit étendue à l'ensemble des PME.

L'UMIH demande que la détermination de ce qui relève des tarifs excessifs, voire prohibitifs, ne soit pas laissée à la libre appréciation des fournisseurs d'énergie.

L'UMIH réclame, pour cela, la fixation d'un tarif de référence de l'électricité et du gaz, règlementé et encadré, qui serve de calcul à la mise en place d'un « contrat énergie responsable » acceptable par nos entreprises.

6 janvier 2022



Elle se félicite de la nouvelle proposition du gouvernement d'un prix moyen garanti de 280 euros le MWh sur l'année 2023 pour toutes les TPE de moins de 10 salariés et de 2 millions de chiffre d'affaires. Cette avancée ne prend pas en compte l'ensemble de nos établissements. Nous demandons à ce que tous nos restaurants et tous nos hôtels puissent bénéficier de ce tarif encadré.

L'UMIH exige la possibilité de la résiliation automatique, sans frais, de tous les contrats à des tarifs excessifs au profit de ce « contrat énergie responsable ». Si les fournisseurs d'énergie n'obtempèrent pas, mettez immédiatement à exécution votre menace de taxation de leurs superprofits pour financer ce dispositif.

Vous le savez, nos restaurateurs et nos hôteliers indépendants, sont naturellement peu favorables à tout surcroît de taxes pesant sur les entreprises. Mais aujourd'hui, nous assistons à un racket organisé.

Monsieur le ministre, notre sort est lié car, à force de tirer sur la corde, nos entreprises vont mettre la clef sous la porte et la France va descendre dans la rue.

Nous n'avons plus le temps d'attendre. Agissez ! Nous serons alors à vos côtés.

Thierry Marx, président confédéral de l'UMIH

Eric Abihssira, vice-président confédéral de l'UMIH